

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Préambule

Article 1.1 Désignation du vendeur

Dénomination sociale : Duluc William

Appellation commerciale : Animation Vézère Canoë Kayak (A.V.C.K.)

Siège social : 3 chemin Castel Girou, 24620 les Eyzies

Lieu d'exploitation : le Téoulet, pont des Eyzies, 24620 les Eyzies

Siret : 503 951 352 00015

Téléphone : 05 53 06 92 92

Courriel : avck@vezere-canoë.com

Représentant légal : William Duluc

Ci-après dénommé « Le Loueur »

Article 1.2 Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la location de canoës-kayaks et stand-up-paddles par le loueur à destination de toute personne ayant la capacité juridique de contracter (ci-après dénommé « le(s) Client(s) »), qu'elle soit un consommateur ou un professionnel au sens du Code de la consommation.

Article 1.3. Définitions

Client : personne physique ou morale qui contracte avec Le Loueur dans le cadre des présentes conditions générales de vente. Le Client doit avoir plus de 18 ans et la capacité juridique de contracter.

Groupe : ensemble de dix personnes ou plus, faisant l'objet d'une seule réservation par un représentant.

Participant : toute personne participant à la prestation, même s'il n'a pas directement contracté avec le Loueur.

Prestation : location de canoë-kayak ou stand-up-paddle (SUP) et éventuellement une prestation accessoire de navette aller.

Contrat en ligne : contrat conclu dans le cadre d'achat de prestation(s) sur le site Internet du Loueur à l'adresse suivante : www.vezere-canoë.com

Contrat à distance : tout contrat conclu dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat/devis, à l'exclusion du site Internet.

Article 2 – Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations vendues ou offertes à la vente par Le Loueur.

Elles s'appliquent pour les ventes réalisées par tous circuits de distribution et de commercialisation.

Toute commande ou achat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par Le Loueur et figurent sur le contrat de réservation/devis signé.

Article 3 – Informations précontractuelles

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et/ou à la conclusion du contrat/devis signé, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales et particulières de vente et de toutes informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation lorsqu'il est consommateur.

Article 4 – Prix définitif et taxes additionnelles

Article 4.1. Prix définitif et taxes additionnelles

Le prix de la location est annoncé en euros, toutes taxes comprises (TTC) par personne. Il peut être exprimé sous forme de forfait dans le cas des groupes. Il est éventuellement calculé en fonction du nombre de participants.

Le prix comprend les éléments indiqués au devis signé/contrat.

Sauf mention contraire dans la fiche descriptive de la prestation et au contrat/devis, le prix ne comprend pas le transport jusqu'au lieu de la prestation, les frais d'hébergement et de séjour, les repas et boissons, les dépenses à régler sur place, ainsi que tout service ou prestation non expressément mentionné dans la fiche descriptive de la prestation.

Article 4.2. Modalités de paiement

Le Client garantit au Loueur qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du contrat/signature du devis. Le Loueur se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement de toute somme due au titre du contrat.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Loueur.

Le Client dispose de plusieurs moyens de paiement offrant une sécurité optimale parmi les suivantes, selon le type de prestation réservée :

- par carte bancaire de crédit (carte bleue, carte Visa), en ligne uniquement,
- par chèque bancaire,
- par virement (frais de virement à la charge du Client),
- par chèques-vacances ANCV ou ANCV Connect,
- en espèces

Article 5 – Matériel mis en location

Le matériel mis en location (ci-après le « Matériel ») comprend ce qui est indiqué dans le descriptif des prestations. Il comprend, dans tous les cas : une embarcation nautique (canoë, kayak ou SUP), un gilet d'aide à la flottabilité par personne, une pagaie par personne, un container ou sac par entité de location.

Article 6 – Dépôt de garantie

Le loueur peut demander un dépôt de garantie au moment de la réservation, dont le montant est indiqué sur le devis et sur la description des prestations.

Le dépôt de garantie pourra être conservé en partie ou en totalité en cas de dégradation sur le Matériel lorsque celui-ci était sous la responsabilité du Client (sans préjudice de la possibilité de demander une indemnisation complémentaire, correspondant au montant de la dégradation effectivement subie).

Article 7 – Utilisation du Matériel mis en location

La confirmation de location transfère la garde du Matériel loué au Client pendant toute la durée de la location. La location commence au moment de la remise du Matériel par le Loueur et se termine au moment de la restitution du Matériel par le Client au Loueur conformément au contrat.

Le client s'engage à prendre soin du Matériel loué et à le restituer dans le même état qu'à la remise par le Loueur.

En cas de dégradation du Matériel, le Client s'engage à rembourser la totalité des dommages. Pour information, la base de tarif du Matériel loué est la suivante :

Canoë Riviera : 700 € HT, Canoë Riviera XL : 850 € HT, Kayak Optimo : 700 € HT, Kayak Brio : 650 € HT, Kayak Tango : 400 € HT, Kayak Mezzo : 400 € HT, SUP : 350 € HT
Pagaie simple adulte : 35 € HT, pagaie simple enfant : 20 € HT, pagaie double : 35 € HT

Gilet d'aide à la flottabilité : 40 € HT

Container emboitable : 40 € HT

Article 8 – Obligations du Client

Le Client s'engage pour sa personne ainsi que pour l'ensemble des participants qu'il représente :

- A ce que chacun des participants sache nager 25 mètres et soit capable de s'immerger,
- A s'interdire de naviguer avec un enfant de moins de 5 ans,
- A ce que chaque participant porte un gilet (aide à la flottabilité) et des chaussures fermées pendant toute la période de navigation,
- A restituer dans leur état originel au Loueur l'ensemble du Matériel objet de la présente prestation,

- A avoir souscrit un contrat de responsabilité civile vie privée en cours de validité au jour de la prestation,
- A ne pas avoir de contre-indication physique ou psychique à la pratique de l'activité,
- A s'interdire de porter des bottes, d'abandonner son matériel nautique et ses détritres sur le parcours ainsi que de pénétrer dans les propriétés privées longeant le parcours dont l'accès n'est pas expressément autorisé,
- A ce que l'ensemble des participants concède une cession de droit à l'image conformément à l'article suivant,
- Et plus généralement, à respecter les consignes de sécurité énoncées à l'article 8, dans la Charte de sécurité (en annexe) et données sur place par le Loueur ou son équipe.

Article 9 – Cession de droit

Le Loueur peut être amené à prendre des photographies ou vidéos sur lesquelles le Client peut apparaître.

En acceptant les présentes CGV, le Client autorise sans réserve le Loueur à capter son image et celle des autres participants, notamment mineurs à disposer des photographies et autres images fixes le représentant réalisées lors de l'exécution de la Prestation.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par le Loueur sous toute forme et tout support, dans le monde entier, pendant dix ans et à titre gratuit.

Le Loueur s'interdit toutefois de procéder à une commercialisation des photographies et vidéos et à procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du client ou des participants.

Il est possible que les prestataires externes prennent également des photographies durant la prestation. Le Loueur décline toute responsabilité à cet égard.

Article 10 – Réservations

Les modalités de réservation sont les suivantes :

- Vente en ligne : Le Client sélectionne la ou les prestation(s) qui l'intéresse(nt) et la/les met dans son panier. Il confirme ensuite son souhait de réserver, accepte les présentes CGV et procède au paiement en ligne. Le Client reçoit un courriel de confirmation de réservation.
- Vente au comptoir : Le Client se présente sur place et indique au Loueur les prestations qu'il souhaite acheter. Il prend connaissance et accepte les présentes CGV, puis procède au paiement.
- Vente à distance : Le Client peut réserver à distance, par courriel ou par téléphone.
Par courriel : le Client indique au Loueur la ou les prestation(s) choisie(s) et le Loueur adresse un devis/contrat avec les présentes CGV. Le Client renvoie par courriel ou par courrier le devis/contrat signé après avoir pris connaissance et avoir accepté les présentes CGV, ainsi que l'acompte ou le paiement total de la prestation selon le cas. Le Loueur adresse un courriel ou un courrier de confirmation de réservation une fois le paiement reçu et encaissé.
Par téléphone : le Client préserve la prestation choisie, puis procède à la réservation au comptoir.
En cas de réservation (par tout canal) par un Groupe, le nombre définitif de participants devra être communiqué au Loueur au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation (ci-après dénommé « Confirmation du nombre de participants »).

Article 11 – Absence de droit de rétractation

L'article L. 221-28 du code de la consommation dispose que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. L'article L. 221-2 du code de la consommation exclut également cette faculté pour les transports de personnes et les forfaits touristiques.

Le Loueur se prévaut de cette absence de droit de rétractation et indique que pour toutes les prestations entrant dans le champ d'application de l'article L. 221-28 ou L. 221-2 du code de la consommation, le Client ne disposera d'aucun droit de rétractation.

Article 12 – Sécurité

Le Client accepte et s'engage à respecter, pour lui et l'ensemble des participants pour lesquels il réserve, la Charte de sécurité (en annexe).

Les mineurs de moins de 18 ans non-accompagnés par un adulte (responsable légal) ne peuvent pas louer de Matériel. Ils restent sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux qui attestent de leur aptitude à savoir nager au moins 25 mètres, à pouvoir s'immerger.

La pratique du canoë est ouverte à tous à partir de 5 ans, à condition que l'enfant sache nager au moins 25 mètres, s'immerger et soit à l'aise dans l'eau.

Le Loueur ne peut vérifier le niveau de pratique sportive des participants, ni leur condition physique ou médicale. Le Client s'engage à ce que l'ensemble des participants ait la capacité de pratiquer la prestation.

Les participants s'engagent à ne pas faire l'objet d'une contre-indication médicale à la pratique de la prestation. Les Prestations sont déconseillées aux femmes enceintes.

ATTENTION : Si un participant ne fait pas l'objet d'une contre-indication médicale mais est dépendant de soins ou de traitements médicaux spéciaux (asthme, diabète, etc.) ou encore que son état de santé nécessite une attention particulière (articulation fragile, problème de dos, port de lunettes obligatoire, etc.), il doit impérativement prévoir les médicaments d'urgence adaptés, selon préconisations médicales et consulter son médecin pour avis.

Le Client ayant effectué la réservation sera seul responsable, et s'engage à ce que les participants constituant l'équipage aient les prérequis physiques et psychiques nécessaires à la pratique de l'activité canoë-kayak.

Le Client et les participants s'engagent à se conformer aux consignes de sécurité et de navigation qui leur seront données par l'équipe du Loueur lors du briefing de sécurité avant le début de la prestation.

Le Client et les participants s'engagent également à ne pas pratiquer les prestations sous l'emprise de l'alcool ou de drogue ou de toute autre substance pouvant altérer leur discernement.

Le Loueur se réserve le droit de refuser toute personne qui ne se conformerait pas aux consignes et qui pourrait mettre en péril sa sécurité ou celle des autres. Ce refus ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du Loueur.

Le Loueur se réserve également le droit d'exclure en cours de prestation un participant dont le comportement est de nature à troubler le bon déroulement de l'activité ou à compromettre la sécurité ou la tranquillité d'autres participants. Dans ce cas, le client ou participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

Article 13 – Responsabilité

Le Loueur est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle pour les prestations vendues.

Chaque participant doit être couvert par une assurance en responsabilité civile (et de préférence une individuelle accident) auprès de l'assurance de son choix pour la pratique des sports d'eau vive.

Dans le cas d'une location non encadrée par un moniteur, le Client s'engage à ce que tous les participants aient les connaissances et les compétences techniques suffisantes pour pratiquer cette activité sportive. Le Client et les participants pratiquent dans ce cas sous leur entière responsabilité et à leurs risques et périls, le Loueur n'étant pas responsable.

Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique du milieu aquatique, qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement, à l'isolement et au caractère spécifique du milieu (notamment rivière, fleuves, lacs et mers). Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité suivre les conseils donnés par le Loueur et les professionnels.

Le Loueur n'est pas responsable de la perte, du vol (y compris dans les véhicules) ou de la casse d'objets (ex: lunettes, appareils photos...) que les participants pourraient emmener avec eux durant la prestation et pouvant survenir au cours de ladite prestation.

Les téléphones portables, appareils photos ainsi que tout le matériel ou objet craignant l'eau doivent être protégés par une housse étanche adéquate apportée par le participant. Le Loueur ne garantit pas l'étanchéité des bidons et ne pourra être tenu responsable si le contenu du bidon doit prendre l'eau et être abîmé.

En cas de vol ou de détérioration du matériel prêté, il peut être demandé au participant/client un dédommagement lié à l'usage ou un remboursement total du matériel.

Article 14 – Modification du contrat

Toute prestation abrégée ou non consommée du fait du Client, ou commencée en retard du fait du Client ne donnera droit à aucun remboursement.

Le Loueur s'engage vis-à-vis du Client uniquement sur les prestations vendues.

Toute modification doit être acceptée par écrit et expressément par le Loueur. La modification peut faire l'objet d'une tarification supplémentaire, qui sera annoncée au Client avant d'y procéder.

En cas de réservation par un Groupe, si ce dernier se présente en nombre inférieur à l'effectif prévu lors de la confirmation du nombre de participants, la totalité du tarif du groupe initialement prévu restera applicable (100%). Dans le cas où le Groupe se présenterait en nombre supérieur, le Loueur est en droit de refuser les participants non prévus. Si les clients refusent de réduire la taille de leur groupe à la taille convenue lors de la confirmation du nombre de participants, le Loueur pourra refuser d'exécuter la prestation et le contrat sera rompu aux torts exclusifs du Client, sans qu'aucun remboursement ne soit effectué, et la totalité du prix de la prestation sera due.

Article 15 – Résiliation du contrat

Article 15.1 Résiliation du contrat par le Client

Le Client a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Pour que cette résiliation soit valable, il doit en informer le Loueur par courriel ou par courrier.

Le Loueur demandera en ce cas au Client de payer des frais de dossier de résiliation (au tarif forfaitaire de 10 euros) et pourra les retenir de tout ou partie des acomptes ou du solde déjà versés, selon l'échéancier suivant :

Si l'annulation intervient :

- Avant les 48 heures du début de la prestation réservée ; 100% du montant total de la location seront remboursés par virement bancaire sous 7 jours, déduction faite des frais de dossier forfaitaires de 10 euros par réservation.
- A moins de 48 heures du début de la prestation réservée ou à la suite de la non-présentation; 100% du montant total de la location seront facturés.

Lorsque l'annulation du Client résulte d'un cas de force majeure, les frais de résiliation ne seront toutefois pas dus.

La date d'annulation est la date de réception par le Loueur de la demande du Client.

Article 15.2 Résiliation du contrat par le Loueur

Le Loueur a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Un report ou un avoir sera proposé au Client. En cas de refus, le Client sera remboursé.

Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation complémentaire lorsque l'annulation résulte d'une impossibilité de mener à bien la prestation dans des conditions optimales de sécurité (circonstances météorologiques défavorables par exemple) ou en cas de survenance d'un cas de force majeure.

Le Loueur se réserve le droit d'annuler la réservation lorsque les conditions de sécurité de navigation ne sont pas assurées. Il en résulte les 3 cas de force majeure suivant ;

- Si la prestation réservée se déroule dans le créneau horaire d'une « Alerte météo-France », vigilance météorologique Orange aux orages violents. Consultez au préalable : <http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france/les-eyzies-de-tayac-sireuil/24620>
- Niveau d'eau de la Vézère trop élevé à la suite de précipitations importantes. Nous contacter et consulter Vigicrue-Montignac (tous publics : inférieur à 80cm, avec expérience entre 1m et 80cm) : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv3station.php?CdEntVigiCru=14&CdStationHydro=P416101001&GrdSerie=H&ZoomInitial=1>
- Délais de contrôle de navigabilité à la suite de vents violents. Nous contacter.

Article 16 – Protection des données à caractère personnel

Article 16.1 Données collectées

Dans le cadre de son activité de location de canoës kayaks, Le Loueur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

A ce titre, Le Loueur collecte les données à caractère personnel suivantes : prénom, nom, civilité, adresse postale, adresse courriel, numéro de téléphone, particularités notées au contrat, modalités de paiement.

Article 16.2 But poursuivi

La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus dus communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité du Loueur.

Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la Clientèle du Loueur dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base du consentement du Client. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles le Client a consenti.

Plus précisément, les finalités sont les suivantes :

- Identification des personnes utilisant et/ou réservant les prestations
- Formalisation de la relation contractuelle
- Réalisation des prestations réservées auprès du Loueur
- Gestion des contrats et réservation (notamment répartition des canoës, gestion des déplacements)
- Communication aux partenaires en vue de la réalisation des prestations par les partenaires concernés
- Comptabilité notamment gestion des comptes Clients et suivi de la relation Client
- Traitement des opérations relatives à la gestion Clients
- Communications commerciales et prospection, animation.

Article 16.3 Personnes autorisées à accéder aux données

Les personnes autorisées à accéder aux données collectées au sein du Loueur sont les suivantes : les salariés du Loueur et ses partenaires intervenant sur les prestations sollicitées par le Client, et le cas échéant, les prestataires sous-traitants du Loueur participant à la réalisation et/ou l'administration des prestations et étant amené à intervenir à ce titre sur les traitements, étant alors précisé qu'en pareille hypothèse, qu'il s'agisse de partenaires ou de sous-traitant, cela est effectué dans le respect de la réglementation en vigueur.

Article 16.4 Conservation des données

Ces données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 5 ans.

Les données à caractère personnel relatives à la carte bancaire du Client sont conservées exclusivement dans le délai nécessaire pour la réalisation de la transaction.

Les données à caractère personnel relatives à un prospect qui ne conclurait pas de contrat de réservation avec Le Loueur sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de leur collecte.

Les données à caractère personnel nécessaires à l'expédition de la newsletter sont conservées tout le temps où le Client ne se désinscrit pas, lorsqu'une newsletter est proposée.

Le Loueur met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et Le Loueur ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

Le Loueur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé Registre des Clients, accessible à l'adresse suivante : AVCK - Le Téoulet - 24620 les Eyzies et sur demande auprès du Loueur.

Article 16.5. Droits du titulaire des données collectées

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé au responsable de traitement des données, au nom et courriel du responsable de traitement en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité.

Le Loueur a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) : William DULUC (06 87 86 51 16).

À tout moment, le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet <https://www.cnil.fr>

Article 16.6. *Modification de la clause*

Le Loueur se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, Le Loueur s'engage à publier la nouvelle version sur son site, et informera également les utilisateurs de la modification par messenger électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet.

Article 16.7. *Opposition au démarchage téléphonique*

Vous avez la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet suivant : <http://www.bloctel.gouv.fr/>

Article 17 Assurances

Le Loueur dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant son activité.

Le Client s'engage à détenir et être à jour de son assurance de responsabilité civile pour couvrir les dommages qu'il pourrait causer.

Article 18 Règlement des litiges

Article 18.1 *loi applicable*

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. L'application du droit français ne saurait toutefois priver le Client consommateur des dispositions impératives de son pays de résidence. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

Article 18.2. *Médiation*

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, le Loueur a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. Notre N° adhérent : CNPM13740

En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site

<http://cnpm-mediation-consommation.eu>

ou par voie postale en écrivant à CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION 27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND

Article 18.3. *Vente en ligne*

Dans le cas où le service aurait été acheté en ligne par le Client, ce dernier est informé qu'il a la faculté, conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, d'introduire une réclamation et de sélectionner un organisme de règlement des litiges sur le site internet suivant :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>.

Article 18.4. *Preuve*

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information du Loueur ont force probante quant aux commandes, demandes et tout autre élément relatif à l'utilisation du site. Elles pourront être valablement produites, notamment en justice, comme moyen de preuve au même titre que tout document écrit.

TERMS OF SALES

Article 1 – Preamble

Article 1.1 *Designation of the seller*

Company name: Duluc William

Trade name: Animation Vézère Canoë Kayak (A.V.C.K.)

Head office: 3 chemin Castel Girou, 24620 les Eyzies

Place of operation: le Téoulet, pont des Eyzies, 24620 les Eyzies

Siret: 503 951 352 00015

Telephone: 05 53 06 92 92

Email: avck@vezere-canoes.com

Legal representative: William Duluc

Hereinafter referred to as "the Lessor"

Section 1.2 *Purpose*

The purpose of these general conditions is to define the rights and obligations of the parties in the context of the rental of canoes-kayaks and stand-up-paddles by the rental company for any person having the legal capacity to contract (hereinafter referred to as "the Client(s)"), whether they are consumers or professionals within the meaning of the Consumer Code.

Section 1.3. *Definitions*

Customer: natural or legal person who contracts with the Lessor under these general conditions of sale. The Customer must be over 18 and have the legal capacity to contract.

Group: group of ten or more people, subject to a single reservation by a representative.

Participant: any person participating in the service, even if he has not directly contracted with the Lessor.

Service: canoe-kayak or stand-up-paddle (SUP) rental and possibly an ancillary shuttle service.

Online contract: contract concluded in connection with the purchase of service(s) on the Lessor's website at the following address: www.vezere-canoes.com

Distance contract: any contract concluded within the framework of an organized system of sale or provision of services at a distance, without the simultaneous physical presence of the professional and the consumer, by the exclusive use of one or more techniques of distance communication up to at the conclusion of the contract/quote, excluding the website.

Article 2 – Content and scope

These general conditions of sale apply automatically to all services sold or offered for sale by the Lessor.

They apply to sales made through all distribution and marketing channels.

Any order or purchase implies unreserved acceptance of these general conditions of sale which prevail over all other conditions, with the exception of those which have been expressly accepted by the Lessor and appear on the signed reservation/quote contract.

Article 3 – Pre-contractual information

The Customer acknowledges having had communication, prior to placing his order and/or concluding the signed contract/quote, in a readable and understandable manner, of these general and specific conditions of sale and of all information listed in article L. 221-5 of the Consumer Code when he is a consumer.

Article 4 – Final price and additional taxes

Section 4.1. *Final price and additional taxes*

The rental price is announced in euros, all taxes included (TTC) per person. It can be expressed in the form of a flat rate in the case of groups. It is possibly calculated according to the number of participants.

The price includes the elements indicated in the signed estimate/contract.

Unless otherwise stated in the description of the service and in the contract/quote, the price does not include transport to the place of service, accommodation and subsistence costs, meals and drinks, expenses to be paid on place, as well as any service or service not expressly mentioned in the description of the service.

Section 4.2. *Payment terms*

The Client guarantees to the Lessor that he has the necessary authorizations to use the method of payment chosen by him, during the validation of the contract/signature of the estimate. The Lessor reserves the right to suspend any management of the reservation and any performance of the services in the event of refusal of authorization of payment by credit card from officially accredited bodies or in the event of non-payment of any sum due under the contract.

Payments made by the Customer will only be considered final after effective collection of the sums due by the Lessor.

The Customer has several means of payment offering optimal security among the following, depending on the type of service reserved:

- a. by credit card (credit card, Visa card), online only,
- b. by bank check,
- c. by bank transfer (transfer costs borne by the Customer),
- d. by ANCV or ANCV Connect holiday vouchers,
- e. cash

Article 5 – Equipment rented

The equipment rented (hereinafter the "Equipment") includes what is indicated in the description of the services. It includes, in all cases: a watercraft (canoe, kayak or SUP), a buoyancy aid per person, a paddle per person, a container or bag per rental entity.

Article 6 – Security deposit

The lessor may request a security deposit at the time of booking, the amount of which is indicated on the quote and on the description of the services.

The security deposit may be kept in part or in full in the event of damage to the Equipment when it was under the Customer's responsibility (without prejudice to the possibility of requesting additional compensation, corresponding to the amount of the damage actually suffered) .

Article 7 – Use of rental Equipment

The rental confirmation transfers custody of the rented Equipment to the Customer for the duration of the rental. The rental begins when the Equipment is handed over by the Lessor and ends when the Equipment is returned by the Customer to the Lessor in accordance with the contract.

The customer undertakes to take care of the rented Equipment and to return it in the same condition as when it was handed over by the Lessor.

In the event of damage to the Equipment, the Customer undertakes to reimburse all damages. For information, the base price for the rented Equipment is as follows: Riviera Canoe: €700 excl. VAT, Riviera XL Canoe: €850 excl. VAT, Kayak Optimo: €700 excl. VAT, Kayak Brio: €650 excl. VAT, Kayak Tango: €400 excl. VAT, Kayak Mezzo: €400 excl.

Single adult paddle: €35 excl. VAT, single child paddle: €20 excl. VAT, double paddle: €35 excl. VAT

Buoyancy aid vest: €40 excl. tax

Nestable container: €40 excl. tax

Article 8 - Customer's obligations

The Client undertakes for himself as well as for all the participants he represents:

- That each of the participants knows how to swim 25 meters and is able to immerse themselves,
- To refrain from sailing with a child under 5 years old,
- That each participant wears a vest (buoyancy aid) and closed shoes throughout the navigation period,
- To return to the Lessor in their original state all the Equipment covered by this service,
- To have subscribed to a private civil liability contract valid on the day of the service,
- To not have any physical or psychological contraindication to the practice of the activity,
- To refrain from wearing boots, abandoning nautical equipment and rubbish on the course as well as entering private properties along the course to which access is not expressly authorized,
- That all participants grant an assignment of image rights in accordance with the following article,
- And more generally, to respect the safety instructions set out in article 8, in the Safety Charter (in the appendix) and given on site by the Lessor or his team.

Article 9 – Assignment of rights

The Lessor may be required to take photographs or videos on which the Customer may appear.

By accepting these T&Cs, the Customer unreservedly authorizes the Lessor to capture his image and that of other participants, in particular minors, to have photographs and other still images representing him taken during the performance of the Service.

The images may be exploited and used directly by the Lessor in any form and any medium, worldwide, for ten years and free of charge. The Lessor is however prohibited from marketing the photographs and videos and from carrying out any exploitation likely to infringe the privacy or reputation of the client or participants. It is possible that external service providers also take photographs during the service. The Lessor declines all responsibility in this regard.

Article 10 – Reservations

The booking conditions are as follows:

- Online sale: The Customer selects the service(s) that interests him and puts it/them in his basket. He then confirms his wish to book, accepts these T&Cs and proceeds to payment online. The Customer receives a booking confirmation email.
- Sale at the counter: The Customer presents himself on site and informs the Lessor of the services he wishes to purchase. He reads and accepts these T&Cs, then proceeds to payment.
- Distance selling: The Customer can book remotely, by e-mail or by telephone.

By e-mail: the Customer informs the Lessor of the service(s) chosen and the Lessor sends a quote/contract with these GCS. The Customer sends back the signed quote/contract by e-mail or by post after having read and accepted these T&Cs, as well as the deposit or full payment for the service, as the case may be. The Lessor sends a booking confirmation email or letter once payment has been received and cashed.

By telephone: the Customer pre-books the chosen service, then makes the reservation at the counter.

In the event of a reservation (by any channel) by a Group, the final number of participants must be communicated to the Lessor no later than 7 days before the start of the Service (hereinafter referred to as "Confirmation of the number of participants").

Article 11 – Absence of right of withdrawal

Article L. 221-28 of the Consumer Code provides that the right of withdrawal cannot be exercised for contracts for the provision of accommodation services, other than residential accommodation, goods transport services, rental car, catering or leisure activities that must be provided on a specific date or period. Article L. 221-2 of the Consumer Code also excludes this option for passenger transport and tourist packages.

The Lessor takes advantage of this lack of right of withdrawal and indicates that for all services falling within the scope of Article L. 221-28 or L. 221-2 of the Consumer Code, the Customer will not have of any right of withdrawal.

Article 12 - Security

The Customer accepts and undertakes to respect, for him and all the participants for whom he reserves, the Safety Charter (attached).

Minors under the age of 18 unaccompanied by an adult (legal guardian) cannot rent Equipment. They remain under the responsibility of their parents or legal guardians who certify their ability to swim at least 25 meters, to be able to immerse themselves.

Canoeing is open to everyone from the age of 5, provided that the child can swim at least 25 meters, immerse themselves and is comfortable in the water.

The Lessor cannot verify the level of sports practice of the participants, nor their physical or medical condition. The Customer agrees that all participants have the ability to practice the service.

Participants agree not to be subject to a medical contraindication to the practice of the service. The Services are not recommended for pregnant women.

CAUTION: If a participant is not subject to a medical contraindication but is dependent on special medical care or treatment (asthma, diabetes, etc.) or if his state of health requires special attention (fragile joint, back problem, compulsory wearing of glasses, etc.), he must imperatively provide the appropriate emergency medication, according to medical recommendations and consult his doctor for advice.

The Customer having made the reservation will be solely responsible and undertakes that the participants constituting the crew have the physical and psychological prerequisites necessary for the practice of the canoe-kayak activity.

The Customer and the participants undertake to comply with the safety and navigation instructions which will be given to them by the Lessor's team during the safety briefing before the start of the service.

The Client and the participants also undertake not to practice the services under the influence of alcohol or drugs or any other substance that may impair their discernment.

The Lessor reserves the right to refuse any person who does not comply with the instructions and who could jeopardize his safety or that of others. This refusal will not give rise to any refund from the Lessor.

The Lessor also reserves the right to exclude during the service a participant whose behavior is likely to disturb the smooth running of the activity or compromise the safety or tranquility of other participants. In this case, the client or participant cannot claim any refund or compensation.

Article 13 – Liability

The Lessor is insured for Professional Civil Liability for the services sold.

Each participant must be covered by civil liability insurance (and preferably an individual accident) with the insurance of his choice for the practice of white-water sports.

In the case of a rental not supervised by an instructor, the Customer agrees that all participants have sufficient knowledge and technical skills to practice this sporting activity. The Customer and the participants practice in this case under their full responsibility and at their own risk, the Lessor not being responsible.

Each participant is aware, given the specific nature of the aquatic environment, that he may run certain risks due to the remoteness, isolation and specific nature of the environment (in particular rivers, rivers, lakes and seas). He assumes them in full knowledge of the facts, and he must comply with the rules of prudence and safety and follow the advice given by the Lessor and the professionals.

The Lessor is not responsible for the loss, theft (including in vehicles) or the breakage of objects (eg glasses, cameras, etc.) that participants may take with them during the service and which may provide for the course of said service.

Mobile phones, cameras as well as all equipment or objects that fear water must be protected by an adequate waterproof cover brought by the participant. The Lessor does not guarantee the tightness of the containers and cannot be held responsible if the contents of the container should take on water and be damaged. In the event of theft or damage to the loaned equipment, the participant/customer may be asked for compensation for wear and tear or a full refund of the equipment.

Article 14 – Modification of the contract

Any service that is abridged or not consumed by the Customer, or started late by the Customer, will not entitle you to any refund.

The Lessor undertakes vis-à-vis the Customer only for the services sold.

Any modification must be expressly accepted in writing by the Lessor. The modification may be subject to additional pricing, which will be announced to the Customer before proceeding.

In the event of a reservation by a Group, if the latter arrives in fewer numbers than the expected number of participants when confirming the number of participants, the full group rate initially planned will remain applicable (100%). In the event that the Group presents itself in greater numbers, the Lessor is entitled to refuse unplanned participants. If the customers refuse to reduce the size of their group to the size agreed when confirming the number of participants, the Lessor may refuse to perform the service and the contract will be terminated at the sole fault of the Customer, without any reimbursement is carried out, and the full price of the service will be due.

Article 15 – Termination of the contract

Article 15.1 Termination of the contract by the Customer

The Customer has the option of terminating the contract at any time, before the start of the service. For this termination to be valid, he must inform the Lessor by email or by post.

In this case, the Lessor will ask the Customer to pay termination administration fees (at a flat rate of 10 euros) and may retain them from all or part of the installments or the balance already paid, according to the following schedule:

If the cancellation occurs:

- Before 48 hours from the start of the reserved service; 100% of the total amount of the rental will be refunded by bank transfer within 7 days, less the flat-rate administration fee of 10 euros per reservation.

- Less than 48 hours from the start of the reserved service or following a no-show; 100% of the total rental amount will be charged.

When the Customer's cancellation results from a case of force majeure, the termination costs will not be due.

The date of cancellation is the date of receipt by the Lessor of the Customer's request.

Article 15.2 Termination of the contract by the Lessor

The Lessor has the option of terminating the contract at any time, before the start of the service. A report or credit will be offered to the Customer. In case of refusal, the Customer will be reimbursed.

The Customer may not claim any additional compensation when the cancellation results from an impossibility of carrying out the service under optimal safety conditions (unfavorable weather conditions for example) or in the event of the occurrence of a case of force majeure.

The Lessor reserves the right to cancel the reservation when the navigation safety conditions are not guaranteed. This results in the following 3 cases of force majeure;

• If the reserved service takes place within the time slot of a "France weather alert", Orange weather vigilance for violent storms. Consult beforehand:

<http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france/les-eyzies-de-tayac-sireuil/24620>

• Water level of the Vézère too high following heavy rainfall. Contact us and consult Vigicrue-Montignac (all public: less than 80cm, with experience between 1m and 80cm):

<https://www.vigicrues.gouv.fr/niv3station.php?CdEntVigiCru=14&CdStationHydro=P416101001&GrdSerie=H&ZoomInitial=1>

• Airworthiness control delays due to high winds. Contact us.

Article 16 – Protection of personal data

Article 16.1 Data collected

As part of its canoe kayak rental activity, The Lessor implements and operates the processing of personal data relating to Customers and Beneficiaries.

As such, The Lessor collects the following personal data: first name, surname, title, postal address, email address, telephone number, details noted in the contract, terms of payment.

Article 16.2 Purpose pursued

The collection of this personal data is essential for the contractual execution and in the event of refusal to communicate, the Customer is exposed to difficulties in the performance of the service which cannot give rise to the liability of the Lessor.

This personal data is collected for the exclusive purpose of ensuring the management of the Lessor's Clientele within the framework of the conclusion of the contract and its execution, on the basis of the Client's consent. They are only used for the purposes to which the Customer has consented.

More specifically, the purposes are as follows:

- Identification of persons using and/or reserving the services
- Formalization of the contractual relationship
- Performance of the services reserved with the Lessor
- Management of contracts and reservations (in particular distribution of canoes, management of travel)
- Communication to partners with a view to the provision of services by the partners concerned
- Accounting, in particular management of Customer accounts and monitoring of Customer relations
- Processing of operations relating to Customer management
- Commercial communications and prospecting, animation.

Article 16.3 Persons authorized to access the data

The persons authorized to access the data collected within the Lessor are the following: the employees of the Lessor and its partners involved in the services requested by the Customer, and, where applicable, the subcontractor service providers of the Lessor participating in the realization and/ or the administration of services and being called upon to intervene in this respect on the processing, it being then specified that in such a case, whether it is a question of partners or subcontractors, this is carried out in compliance with the regulations. in force.

Article 16.4 Retention of data

This personal data collected is kept for the legal retention period relating to the purpose of the processing and for a maximum of 5 years.

The personal data relating to the Customer's bank card are kept exclusively for the period necessary for the completion of the transaction.

Personal data relating to a prospect who does not conclude a reservation contract with the Lessor are kept for a period of 3 years from their collection.

The personal data necessary for sending the newsletter is kept for as long as the Customer does not unsubscribe, when a newsletter is offered.

The Lessor implements organizational, technical, software and physical measures in terms of digital security to protect personal data against alteration, destruction and unauthorized access. However, it should be noted that the Internet is not a completely secure environment and the Lessor cannot guarantee the security of the transmission or storage of information on the Internet.

The Lessor has formalized the rights and obligations of Customers and Beneficiaries with regard to the processing of their personal data in a document called Customer Register, accessible at the following address: AVCK - Le Téoulet - 24620 les Eyzies and on request from the Lessor.

Section 16.5. Rights of the holder of the data collected

In application of the regulations applicable to personal data, each user has the right to query, access, modify, oppose and rectify, for legitimate reasons, the collection and processing of his personal data. It is possible to request that this data be rectified, completed, clarified, updated or deleted.

These rights can be exercised by writing a signed letter to the data controller, in the name and email of the controller, attaching a copy of your identity document to your request.

The Lessor has appointed a Data Protection Officer (DPO): William DULUC (06 87 86 51 16).

At any time, the Customer may file a complaint with the CNIL in the manner indicated on its website (<https://www.cnil.fr>).

Section 16.6. Modification of the clause

The Lessor reserves the right to make any changes to this clause relating to the protection of personal data at any time. If a modification is made to this personal data protection clause, the Lessor undertakes to publish the new version on its site and will also inform users of the modification by e-mail, within a minimum period of 15 days. before the effective date.

Section 16.7. Opposition to cold calling

You have the right to register on the list of opposition to canvassing on the following website: <http://www.bloctel.gouv.fr>

Article 17 Insurance

The Lessor has professional liability insurance covering its activity.

The Customer undertakes to hold and be up to date with his civil liability insurance to cover the damage he may cause.

Article 18 Settlement of disputes

Article 18.1 applicable law

These general conditions are subject to the application of French law. The application of French law cannot, however, deprive the Consumer Customer of the mandatory provisions of his country of residence. This is the case for the rules of substance as well as for the rules of form.

Section 18.2. Mediation

In accordance with Articles L.616-1 and R.616-1 of the Consumer Code, the Lessor has set up a consumer mediation system. The chosen mediation entity is: SAS CNPM - MÉDIATION - CONSUMPTION. Our member number: CNPM13740

In the event of a dispute, the consumer may file his complaint on the site:

<http://cnpm-mediation-consumption.eu>

or by post by writing to CNPM - MÉDIATION - CONSUMPTION 27, avenue de la Liberation – 42400 SAINT-CHAMOND

Section 18.3. Online sales

In the event that the service has been purchased online by the Customer, the latter is informed that he has the option, in accordance with Article 14.1 of Regulation (EU) No. 524/2013 of the European Parliament and of the Council of 21 May 2013, to lodge a complaint and select a dispute resolution body on the following website:

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=EN>.

Section 18.4. Evidence

It is expressly agreed that the data contained in the Lessor's information systems have probative value as to orders, requests and any other element relating to the use of the site. They may be validly produced, in particular in court, as a means of proof in the same way as any written document.